



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Le Juch (29)

Rénovation de l'ancienne maison des sœurs en salle multi-activités et logement communal

Face à l'évolution positive de l'effectif dans l'unique école (privée) de la commune, les élus ont choisi de rénover la plus vieille bâtisse du centre bourg, au fond de la cour de l'école pour y créer une salle multi-activités et en ont profité pour créer un logement locatif à l'étage.

Le Juch est une petite commune rurale de 735 habitants située entre Douarnenez et Quimper, à l'écart des axes routiers et abritant de nombreuses richesses patrimoniales, environnementales et humaines. Les élus ont engagé différentes actions pour leur centre-bourg depuis 2014 : extension et rénovation de la salle socio-culturelle, réfection de la charpente et toiture de l'église classée, ateliers participatifs, renaturation d'un ruisseau et zone humide, labélisations villes et villages étoilés, zéro-phyto, soutien de projets d'installations économiques, création de logements. S'y ajoutent dès 2019 l'aménagement de la plaine de loisirs, service d'autopartage et d'équipements dédiés au vélo, rénovation d'un bâti pour installation d'un bar-restaurant épicier...

↗ Naissance du projet

Du fait de l'évolution de la population et des effectifs scolaires, une troisième classe est ouverte à la rentrée 2020 dans l'unique école (privée) de la commune. Des travaux de redistribution des espaces sont pris en charge par l'OGEC dès 2021 pour y créer deux classes accessibles PMR à la place de la garderie et espace de motricité. Aussi, pour soutenir la dynamique, la commune s'est engagée à créer une salle multi-activités qui mutualisera la garderie et des activités scolaires et parascolaires relevant de ses compétences.



La façade rénovée sur rue de la nouvelle salle multi-activités « Les Petites Victoires »

La commune est propriétaire depuis 2016 de l'ancienne Maison des Sœurs (inhabitée depuis 2007). Cette bâtisse de caractère qui est sans doute la plus ancienne du village, fut cédée à des religieuses en 1877 moyennant l'obligation d'assurer des soins et l'enseignement primaire.

Mitoyenne de la cour de l'école, le projet englobera au rez-de-chaussée une salle multi-activités de 60 m² accessible depuis la cour, une extension de 15 m² à usage de bloc sanitaire PMR, côté cour d'école et, à l'étage, un appartement T4 duplex de 85 m² accessible depuis la rue de l'école permettant d'accueillir une famille avec enfants.

↗ Démarche du projet

Les échanges avec l'école permettent de définir les besoins dès 2020. La commune assure la maîtrise d'ouvrage et s'accompagne

Les petites Victoires



En 2021, les élus sont sollicités par Mélanie Auffret, réalisatrice qui avait repéré la commune comme lieu de tournage d'un film qui parlerait de la désertification du milieu rural par le biais du maintien d'une école dans un bourg rural. Les élus ont accepté cette proposition et mis à disposition le futur local qui accueillera un commerce d'ici 2024 et transféré l'école dans la salle communale pendant la durée du tournage et des travaux. Le bâtiment dit « des sœurs » sera rebaptisé pour l'occasion « Les Petites Victoires ». Le film est sorti dans les salles en mars 2023. ■

de Christian Lioto comme assistant. L'équipe de maîtrise d'œuvre opérationnelle répondant aux critères des bâtiments de France (église classée) retenue est le cabinet Cossec de Pont l'Abbé. Le permis de construire est validé fin juin 2021. L'école déménage ses trois classes et la cantine dans la salle socio-culturelle mise à disposition par la commune pendant la période de travaux. La première consultation lancée fin septembre 2021 jugée infructueuse, fait place à une relance en décembre. Les travaux démarrent en mai 2022.

➤ Les choix constructifs

La maison inoccupée était insalubre et présentait des murs en pierre nus, des plancher bois vétustes, des menuiseries simple vitrage délabrées, un sol en rdc non isolé et les réseaux ne sont pas aux normes.

Face à la difficulté de réaliser un bâtiment à haute performance énergétique (photovoltaïque ou isolation extérieure impossibles sur bâtiment patrimonial par ex.), les élus choisissent de viser un classement énergétique B et des matériaux les plus 'durables' possible.

- Mortier de chaux / sable pour les façades et pignons (mortiers de ciment proscrits).
- Robinetterie pour une gestion réfléchie et efficace de l'eau
- Centrale de programmation

“ Redonner vie à la plus ancienne maison du bourg en préservant au mieux son caractère , pour accueillir les enfants de la commune dans leurs moments périscolaire, c'est une belle Petite Victoire ”



Patrick Tanguy
maire

pour réduire les dépenses énergétiques

- Choix de maintenance technologiques simples
- Sol en marmoléum : confort hygrométrique et acoustique
- Ventilation soignée et bonne qualité de l'air

La création d'un espace recevant du public (ERP) au rez-de-chaussée imposait une parfaite dissociation des espaces (phonique, thermique et au feu) entre les deux niveaux.

- Plancher hourdis isolé
- Murs extérieurs et pignon isolés
- Plafond suspendu avec dalles rayonnantes et acoustiques
- Éclairage en Led
- Bloc sanitaire (isolé mais non chauffé) à toit terrasse pour un accès indépendant à l'étage.
- Équipements PMR et adaptés à un jeune public
- VMC partagée avec celle de la garderie.

La couverture en ardoise naturelle

est conservée et posée sur une charpente traditionnelle en pannes et chevrons. La reprise de la charpente par l'intérieur a permis de gagner du volume pour y créer une vaste chambre desservie par une spacieuse mezzanine.

➤ L'usage des locaux

La salle multi-activités sera utilisée par l'Ulamir pour assurer les garderies péri-scolaires et l'accueil de publics mineurs, ainsi que par l'école pour des activités de motricité et d'éveil. Une convention est signée avec chaque partenaire.

À la livraison, et après quelques derniers aménagements réalisés en régie municipale, l'appartement duplex sera mis en location standard et gérée par la commune.

Côté cour, le choix a été fait de végétaliser l'espace extérieur sans créer de limite séparative avec la cour permettant sa renaturation et l'implantation d'un potager pédagogique. Un récupérateur d'eau et un composteur permettront aussi d'impliquer le jeune public dans cette démarche écoresponsable.

L'équipement baptisé « les petites victoires » sera inauguré en avril 2023, en présence des représentants des financeurs, Région, État, Département et de la réalisatrice Mélanie Auffret marraine de la salle.

➤ Coûts et subventions : 384 K€

Études	45 K€
Travaux	339 K€
État : DSIL/DETR	145 K€
Région	77K€
Dépt 29	42 K€
Commune	119 K€



La rénovation côté « cour d'école »

CONTACT

Patrick Tanguy, maire - accueil.mairie@lejuch.fr - 02 98 74 71 50

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :



Fiche rédigée par Patrick Tanguy, maire